

# LE SIAO

# LOIRE

## OBSERVATOIRE

**ETAT DES LIEUX SUR LA PRECARITE  
DANS LA LOIRE – ACTUALISATION 2022**

**Note d'observation du SIAO 42**

**Juin 2022**



L'observatoire du GCS SIAO est en cours de constitution depuis la fin de l'année 2020. Il s'agit d'un projet au long cours pour développer un véritable observatoire départemental, capable de produire des éléments quantitatifs et qualitatifs sur la précarité sur l'ensemble du territoire en prenant en compte les particularités locales.

Plusieurs éléments d'observation permettent cependant aujourd'hui de dresser un portrait de la précarité sur le département. **Ce document, que l'on peut considérer comme une actualisation du premier état des lieux réalisé en janvier 2021, reprend et compile un certain nombre des productions de l'observatoire.** En ce sens, il n'a pas vocation à entrer dans le détail d'une thématique particulière mais bien de rappeler et d'affirmer les principaux constats déjà identifiés tout au long de l'année 2021.

## I. Quelles situations de précarité dans la Loire aujourd'hui ?

### 1.1 Les données de l'INSEE sur le revenu et la précarité : un éclairage global

Avant d'entrer dans le détail des éléments dont dispose l'observatoire du GCS SIAO, il convient de s'arrêter sur certains des indicateurs de l'INSEE, qui permettent de dresser un premier portrait du territoire.

Parmi les données de l'INSEE, il nous a paru pertinent de mobiliser les 3 indicateurs suivants :

- **Le revenu disponible par unité de consommation (UC), également appelé "niveau de vie"** qui est le revenu disponible par "équivalent adulte". Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'unités de consommation qui le composent. Toutes les personnes rattachées au même ménage fiscal ont le même revenu disponible par UC (ou niveau de vie).
- **La part de l'ensemble des prestations sociales** est le pourcentage que représentent les prestations familiales, prestations de logement, et minima sociaux dans le total des revenus disponibles de la zone.
- **Le taux de pauvreté** correspond à la part de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de 60% du niveau de vie médian de France métropolitaine.

Territoire	Médiane du niveau de vie	Part de l'ensemble des prestations sociales dans le revenu	Taux de pauvreté
AURA	22 480 €	4.8%	12.7%
Loire	20 770 €	6.3%	15%
Isère	22 950 €	4.9%	11.3%
Puy-de-Dôme	21 890 €	5%	13%
Rhône	22 990 €	5.2%	14.2%
Saint-Etienne métropole	20 110 €	7.7%	18.7%
Saint-Etienne (ville)	18 330 €	9.9%	26%
Loire-Foréz agglomération	21 850 €	4.7%	9.9%
Montbrison	20 830 €	6.2%	13%
Foréz Est	21 810 €	4.6%	9.1%
Feurs	19 750 €	6.5%	15%
Roannais agglomération	20 570 €	6%	14.7%
Roanne	18 100 €	9.1%	24%

Tableau réalisé à partir du fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSofi) de l'INSEE sur l'année 2018.

**Il apparaît alors clairement que la Loire compte parmi les départements les plus pauvres de la région Auvergne-Rhône-Alpes** et notamment au regard des situations dans le Puy-de-Dôme et l'Isère, départements comparables à la Loire.

Au sein de la Loire, on observe une **concentration de la pauvreté sur Saint-Etienne métropole et Roannais agglomération** et plus particulièrement au sein des villes-centres que sont Saint-Etienne et Roanne.

Si ces données sont intéressantes pour avoir un premier éclairage sur les revenus et la précarité des ménages sur un territoire, elles excluent néanmoins une grande partie des publics du SIAO. En effet, la population statistique retenue ne prend pas en compte les ménages fiscaux en collectivité (foyers, hôpitaux, maisons de retraite) et les personnes sans-domicile.

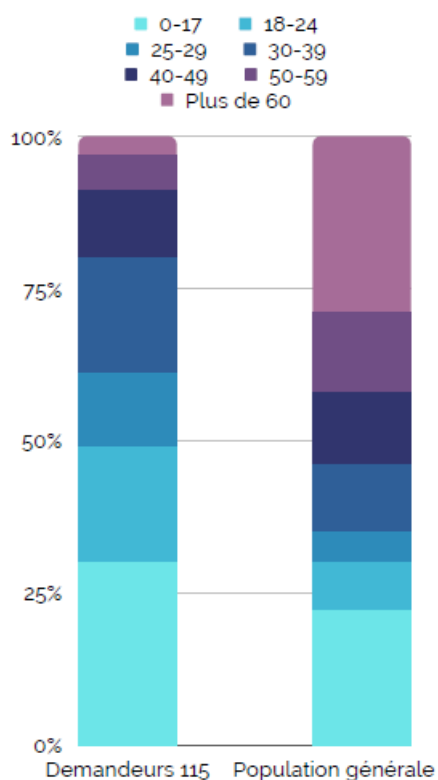
## 1.2 Les données et observations du GCS SIAO 42 : quelles informations sur les personnes en situation de précarité aujourd'hui dans la Loire ?

### La précarité observée : les personnes en demande auprès du 115/SIAO de la Loire

L'année 2021 a permis à l'observatoire du GCS SIAO de stabiliser une première information statistique à partir du logiciel SI-SIAO sur les demandeurs auprès du 115 et du service social du SIAO. Sous réserve des évolutions du logiciel et de la meilleure prise en main de l'outil par l'ensemble des utilisateurs (en interne et surtout en externe au SIAO), il sera possible d'affiner ces observations et de produire des indicateurs supplémentaires.

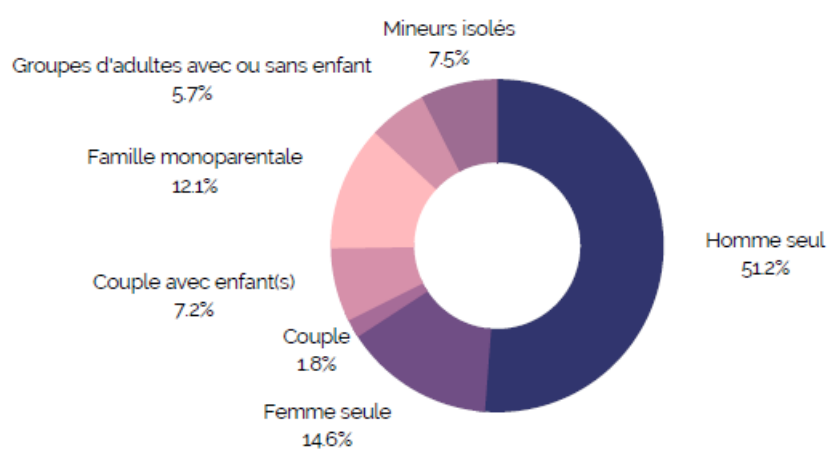
Sur l'année 2021, **4 215 personnes distinctes, soit 2 736 ménages distincts, ont sollicité au moins une fois le 115**. On observe une majorité écrasante d'homme seuls parmi ces ménages en demande et une surreprésentation certaine des jeunes.

Age des demandeurs 115 – 2021



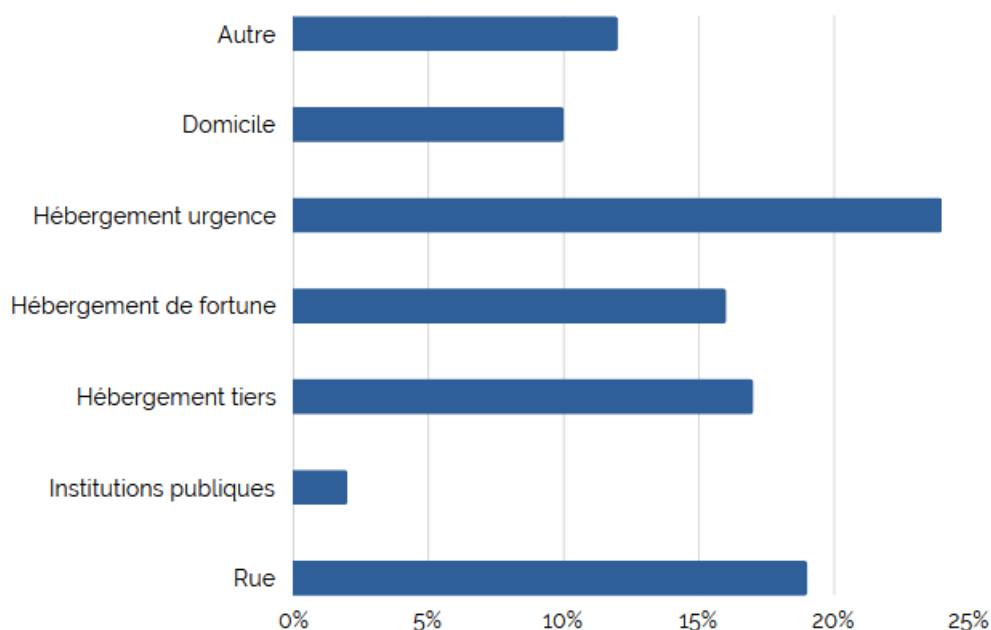
*Lecture : Les 0 – 17 ans représentent 30% des personnes en demande auprès du 115 contre 22% de la population générale de la Loire.*

Composition familiale des demandeurs 115 - 2021



*Lecture : 51.2% des ménages en demande auprès du 115 sur l'année 2021 sont des hommes seuls.*

### Situation résidentielle des demandeurs 115 - 2021



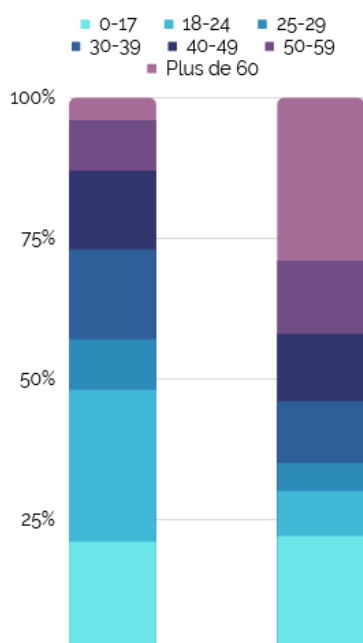
*Lecture : En 2021, 19% des ménages en demande auprès du 115 ont déclaré avoir dormi dans la rue la veille de leur demande.*

La situation résidentielle des ménages en demande auprès du 115 est ici appréhendée à partir de la variable « Lieu où le ménage a dormi la veille » et non « Situation au moment de la demande » car cela permet de différencier les personnes hébergées au sein des structures d'accueil à la nuitée d'autres situations. En effet, ces personnes sont comptabilisées comme à la rue au moment de leur demande car elles ne sont pas certaines d'avoir une place le soir-même mais ont bien été hébergées la veille de leur demande.

Si une différenciation a été réalisée entre « **hébergement de fortune** », « **hébergement chez des tiers** » et « **rue** », **il convient de rappeler ici que l'ensemble de ces situations sont extrêmement précaires et peuvent être considérées comme de l'errance résidentielle.**

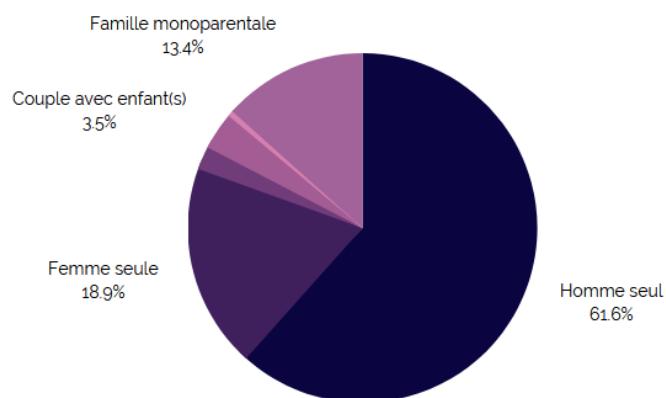
En ce qui concerne les personnes en demande auprès du service social du SIAO, les **tendances au niveau de l'âge et de la composition familiale sont les mêmes que pour les demandeurs 115 quoique dans des proportions différentes** (surreprésentation des jeunes et des personnes isolées majoritairement des hommes).

Age des demandeurs SIAO insertion  
2021



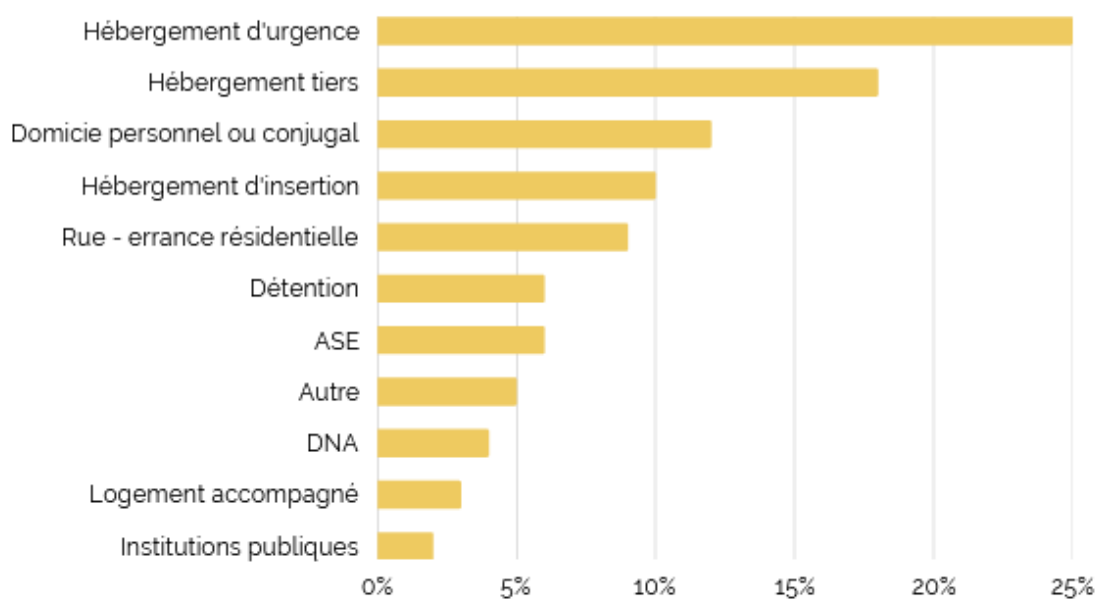
*Lecture : Les 18-24 ans représentent 27% des personnes en demande auprès du service social du SIAO contre 8% de la population générale de la Loire.*

Composition familiale des  
demandeurs SIAO insertion - 2021



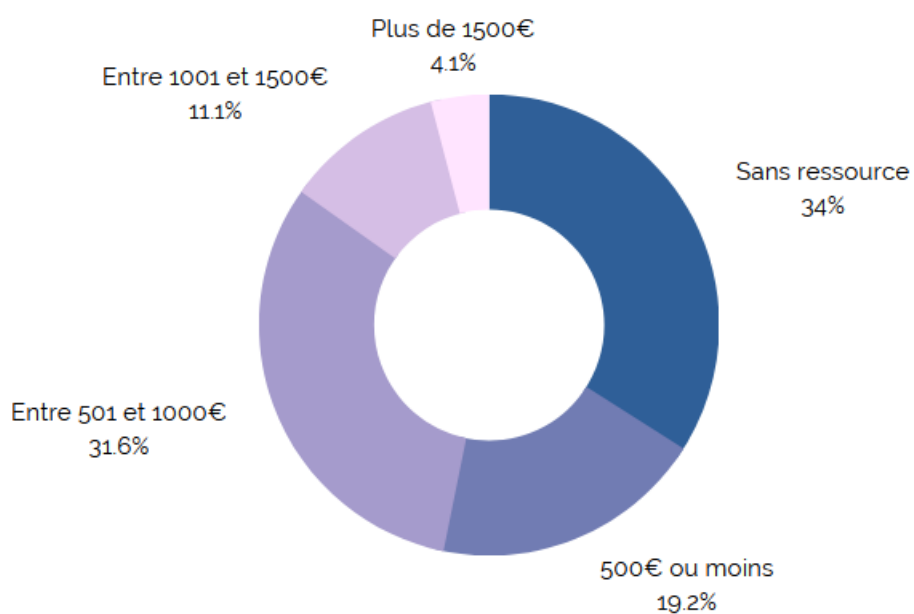
*Lecture : 13.4% des ménages en demande auprès du service social du SIAO sur l'année 2021 sont des familles monoparentales.*

### Situation résidentielle des demandeurs SIAO insertion - 2021



*Lecture : 25% des personnes en demande auprès du service social du SIAO sont hébergées au sein d'une structure d'hébergement d'urgence au moment de leur demande.*

### Situation économique des demandeurs SIAO insertion - 2021



*Lecture : 34% des demandes auprès du service social du SIAO sont sans ressource au moment du dépôt de leur demande.*



Au-delà de ces premiers éléments quantitatifs, un certain nombre d'observations qualitatives de la part des professionnels du SIAO et des membres du groupement font ressortir **des catégories de publics cumulant plusieurs vulnérabilités, sur lesquels l'observatoire est en train d'affiner l'observation.**

- **Les jeunes de 18 à 25 ans** : ils figurent parmi l'une des premières catégories de public pour lesquels la situation actuelle est problématique. **Au-delà de la surreprésentation de ces derniers parmi les demandeurs 115 et insertion (près de 30%), ce qui pose problème est l'absence de solutions adaptées, notamment pour ceux sans ressource.** Une note d'observation a été rédigée en 2021 sur cette thématique et une note conjointe est en cours d'élaboration avec le SIAO de l'Isère. S'il existe aussi une surreprésentation des jeunes parmi les demandeurs 115 et insertion sur le département de l'Isère, elle est bien plus importante dans la Loire notamment pour les très jeunes (18 à 20 ans).
- **Les personnes souffrant de troubles psychiques** : les associations membres du groupement font régulièrement remonter leurs difficultés face à ce public pour lequel les solutions actuelles ne sont pas toujours adaptées. Une note d'observation a également été rédigée sur ce sujet dans le cadre d'un groupe de travail et dresse le constat suivant : « Au sein des 15 structures répondantes, il a été identifié par les professionnels que **18% des personnes hébergées ou logées bénéficiaient d'un suivi psychiatrique sur l'année 2020, avec des disparités importantes selon les structures.** Par exemple, sur une des pensions de familles représentée, il a été déclaré que 62% des personnes logées bénéficiaient d'un suivi psychiatrique alors qu'au sein d'un des CHRS collectif, il y avait 10% des résidents dans ce cas en 2020. Parmi ces personnes suivies, une réorientation a été demandée par la structure d'hébergement ou de logement en raison des difficultés liées aux troubles psychiatriques pour 31 d'entre elles. Il a ensuite été demandé une estimation du nombre de personnes hébergées ou logées non suivies par un service de psychiatrie mais pour lesquelles le diagnostic d'un professionnel médical en santé psychiatrique semblait nécessaire. **14 structures ont su répondre à cette question et ont ainsi identifié que l'avis d'un professionnel de santé serait pertinent pour 23% des personnes hébergées ou logées sur l'année 2020.** Bien entendu, il s'agit d'une estimation basée sur des observations d'équipes sociales qui n'ont pas de compétence médicale ».
- **Les personnes en situation administrative complexe ou irrégulière** : l'accès au logement étant rendu impossible pour des raisons administratives pour ces publics, les associations les accueillant font régulièrement état de leurs difficultés dans l'accompagnement. A ce jour, le 115 ne dispose pas d'éléments quantitatifs assez fiables sur cette question mais il s'agit d'un des axes d'amélioration principaux pour l'année 2022 au vu de la prégnance de cet enjeu.
- **Les personnes victimes de violences conjugales** : une relative augmentation des prises en charge a été observée en 2020 et 2021, qui s'explique surtout par un meilleur repérage par les partenaires du dispositif de mise en sécurité. La problématique de l'absence de solution en dehors de Saint-Etienne et Roanne reste entière. L'observation va donc être affinée au niveau quantitatif sur ce point au cours de l'année 2022. Pour rappel, **421 personnes distinctes (198 ménages) ont été mises en sécurité par le 115 au titre des violences conjugales au cours de l'année 2021.** On compte ici toutes les personnes entrées sur le dispositif entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2021. Parmi ces personnes, **on compte 221 enfants** (entendus comme enfant au sein d'un ménage) dont 207 mineurs et 100 enfants de 6 ans ou moins.

## La précarité non-observée : les personnes en situation de non-recours

Les statistiques qui parviennent au SIAO procurent un premier niveau de connaissance sur la précarité dans le département mais ne sont qu'une vision partielle de cette dernière. **Ainsi, les enquêtes territoire, et plus particulièrement celle sur la vallée du Gier ont mis en lumière des situations de précarité avérées qui relèveraient des compétences du SIAO, mais, qui ne parviennent pas à ce dernier.** Les raisons de ce non-recours sont multiples : La complexité du système social qualifié de « nébuleuse » ou d'« usine à gaz » (et donc, la méconnaissance du SIAO) et l'inadaptation voire l'absence de dispositifs dans la vallée, constituent des causes principales identifiées à l'origine du non-recours au SIAO dans la vallée du Gier.

Cette enquête a ainsi permis, de façon qualitative, d'identifier des typologies de publics en situation de précarité sur ce territoire passant sous les « radars institutionnels » :

- Qu'il s'agisse d'un choix lié à l'attachement pour ce territoire, d'une contrainte financière, ou d'une « peur de la ville », l'enquête a mis en lumière la **particularité d'habitants en situations de précarité très « ancrés », « statiques » dans leur territoire** (des retraités ou des agriculteurs ayant de petites ressources, des propriétaires dans l'incapacité de rénover « prisonniers de leur bien »<sup>1</sup>, des familles avec enfants scolarisés, des jeunes,...).
- Parallèlement, les acteurs rencontrés ont témoigné d'un **nombre important de personnes sans-abri dont des personnes en situation administrative irrégulière**. Les acteurs locaux évoquent notamment une concentration significative et attractive de solutions d'hébergement (squats) à Rive-de-Gier.
- « **Une jeunesse en souffrance** » invisibles et discrète a été évoquée fréquemment. « Les jeunes préfèrent dormir dans leur voiture que demander de l'aide. Ils viennent au dernier moment, quand leur situation est critique » (Mission locale St Chamond). L'attente administrative participe à perdre ces publics avec lesquels « il faut être réactif »<sup>2</sup>.
- Dans les secteurs urbains, les acteurs observent **une majorité de personnes précaires isolées**, qu'il s'agisse de retraités avec de faibles revenus, d'hommes bénéficiaires du RSA ou de « mères célibataires » (proximité avec les services).
- Enfin, en secteur urbain comme rural, les acteurs ont le **sentiment d'une augmentation des pathologies psychiatriques et psychologiques** qu'ils expliquent notamment par la précarisation massive liée à la COVID-19. Situations chronophages pour eux, les professionnels comme bénévoles ont fait part de leur désarroi face à ces publics et ont déploré l'absence de solutions adaptées.

Une enquête du même type est actuellement en cours sur le territoire de Loire-Forez agglomération. Il est envisagé de réaliser le même travail sur les territoires de Saint-Etienne et Roanne. Si ces territoires sont un peu mieux connus du SIAO en lien avec la présence de nombreux dispositifs, il existe

---

<sup>1</sup> Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) de la Loire stipule que dans le département, « plus de la moitié des propriétaires occupants ont des revenus modestes qui leur permettraient de prétendre à un logement HLM [...] et 8 % des propriétaires occupants sont sous le seuil de pauvreté ».

<sup>2</sup> Ces propos rejoignent le constat fait par l'observatoire du SIAO Loire qui souligne l'importance de la « perte en ligne » de ces publics après leur orientation par le SIAO : 43% des jeunes annulent leur demande ou le contact avec ceux-ci est perdu. A titre de comparaison, ce taux est de 30% pour l'ensemble des orientations proposées par le SIAO (tous les âges).

néanmoins toujours des zones d'ombre (notamment au sujet des squats à Saint-Etienne) et une forte supposition de non-recours.

## II. L'offre d'hébergement – logement accompagnement dans la Loire : une offre sous tension voire saturée

Si la thématique du non-recours guide les enquêtes territoire actuellement déployées sur le département, il est impératif de la mettre en lien avec la **saturation actuelle sur la quasi intégralité du parc d'hébergement – logement accompagné.**

Au niveau de l'hébergement d'urgence, la situation à la suite des différents confinements est particulièrement préoccupante. **Sur l'année 2021, seules 37.5% des demandes ont été pourvues<sup>3</sup>.** Parmi les demandes non-pourvues, 85% étaient liées à un refus 115 (les 15% restants étant liés à des refus usagers). Parmi ces demandes non-pourvues sur motif 115, 62% correspondaient au motif « absence de place disponible ou compatible avec la composition du ménage ».

En ce qui concerne l'hébergement « d'insertion » ou le logement accompagné, le tableau ci-dessous regroupe trois éléments permettant d'avoir une vue sur la tension des dispositifs :

- Le nombre de personnes sur liste d'attente au 13 juin 2022
- Le délai d'attente moyen : en moyenne, depuis combien de temps attendent les personnes actuellement positionnées sur la liste d'attente
- Le temps d'attente le plus long : depuis combien de temps la personne qui est première sur la liste d'attente attend.

**Le CHRS diffus en appartement est à l'heure actuelle le dispositif le plus saturé sur le territoire,** notamment pour des petites compositions familiales (personnes isolées) à Saint-Etienne. **La situation est également préoccupante sur l'unique résidence accueil** du département.

---

<sup>3</sup> Les demandes non-pourvues ont été calculées en ménage distincts sur la dernière sollicitation enregistrée du ménage sur l'année 2021, afin de neutraliser la surreprésentation statistique des personnes hébergées sur des structures d'accueil à la nuitée (elles doivent réaliser une nouvelle demande chaque jour ce qui crée une nouvelle demande pourvue à chaque fois alors qu'elles restent de fait sur la même place).

Dispositif	Nombre personnes sur liste d'attente	Délais d'attente moyen	Temps d'attente le plus long
AVDL	49	3.3 mois	16 mois
CHRS collectif	97	4 mois	20 mois
CHRS diffus appartement	161	7 mois	23 mois
CHRS diffus colocation	68	4.5 mois	17 mois
CHRS Hors-les-murs	24	7 mois	13 mois
Hébergement passerelle	13	2.4 mois	10 mois
IML	148	3.6 mois	17 mois
Pension de famille	27	4.4 mois	16 mois
Résidence accueil	4	13 mois	26 mois